



Une ressource vitale pour la montagne

« Économie laitière et montagne vont souvent de pair. De fait, la montagne ne peut se passer de la production laitière, tout comme la production laitière ne peut occulter la montagne. La

qualité et la renommée de ses spécialités laitières participent pleinement à l'image et à l'attractivité de la montagne. L'équation est flagrante, tant il est inconcevable que sans cheptels pour pâturer nos espaces, les territoires de montagne ne seraient plus entretenus, verraient leur qualité paysagère et leur biodiversité s'amoinrir, leur accessibilité reculer devant l'enfrichement.

Pourtant, la fin des quotas, depuis maintenant un an, conjuguée à la crise d'envergure mondiale que subit de plein fouet l'ensemble des secteurs de l'élevage, souligne la grande fragilité de l'ancrage montagnard de la production laitière. Certes des contre-feux ont pu être mis en place avec l'espoir de juguler la crise, et à ce stade il faut souhaiter qu'ils soient suffisants. Mais cela ne doit pas nous exonérer d'engager dès à présent une réflexion sur les outils permanents de régulation dont la production laitière dans son ensemble a besoin pour qu'elle reste harmonieusement répartie sur le territoire. C'est l'ambition du présent dossier de rassembler les premières données de cet indispensable débat. »

Laurent Wauquiez, président de l'ANEM, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

LAIT DE MONTAGNE : OPERATION SURVIE

DOM.

Produire local, vendre



Au cœur de la stratégie laitière, le prix d'achat du lait collecté est le nerf de la guerre. Il est le pivot qui détermine tout le reste, qu'il s'agisse des volumes à livrer ou des lieux de production. À ce jeu, selon leur territoire d'implantation, tous les producteurs ne sont pas à égalité et ceux des territoires de montagne doivent miser sur leur ingéniosité pour tirer parti de leurs spécificités.

Durant trois décennies complètes (1984-2015), le régime des quotas laitiers a installé une régulation certaine du volume de la production laitière et assuré son adéquation avec la demande réelle du marché. Mais il a surtout permis un ancrage de la production sur l'ensemble des territoires, alors même que les exploitations du secteur se restructuraient fortement. Le nombre de producteurs laitiers est ainsi passé de 370 000 en 1984 à un peu moins de 76 000 en 2015. Les



REPÈRES

LE LAIT DE MONTAGNE EN FRANCE

- 22 % des producteurs (soit 15 855 exploitations).
- 14,7 % de la production totale nationale (soit 252 000 litres par exploitation, en 2013).
- 1/3 de la production de lait en montagne transformée en AOP (sur 46 AOP laitières en France, 26 sont de montagne).
- Les prix du lait sont négociés par chaque entreprise.
- En 2015, ils ont reculé de 15 %, à 308 euros les 1 000 litres (contre 355 euros en 2014). La tendance baissière reste fortement présente, le marché mondial excédentaire ne devant pas se redresser avant l'été 2017.
- Avec la fin des quotas au 31 mars 2015, le volume de la production laitière est reparti à la hausse : +2,5 % en France, mais +16 % en Irlande.

mondial

références (quotas) récupérées des exploitations qui cessaient leur activité alimentaire une réserve nationale ensuite redistribuée par le gouvernement selon des critères tenant compte d'impératifs d'aménagement du territoire.

Les exploitations laitières de montagne ont régulièrement bénéficié de ces réattributions, au point que la réduction du nombre d'exploitations laitières s'est révélée bien moins sévère en montagne (-3,8 % entre 1995 et 2010) qu'en plaine (-4,5 %), où elles sont les plus nombreuses, ou dans les autres zones agricoles défavorisées (-4,8 %).

Avec la disparition des références par exploitation, le marché redevient le régulateur exclusif de l'offre, et la loi de l'offre oscille entre une consommation de masse à satisfaire et la recherche de produits de qualité à haute valeur ajoutée.

Pour répondre à la première, les élevages laitiers de plaine sont les mieux à même de répondre aux opportunités qui se présentent à l'exportation, leurs coûts de production étant moindres au regard de leur capacité de livraison (grâce à une taille moyenne des cheptels bien plus élevée).

La gestion des quotas **Suite page 10**



JEAN-PIERRE VIGIER : « La Région peut mettre en place une vraie politique volontariste pour soutenir la production laitière de montagne »

Un an après la fin des quotas laitiers et quelques semaines après le conseil agricole de Bruxelles du 14 mars, Jean-Pierre Vigier, député-maire de la Haute-Loire et président de la commission en charge de l'agriculture au sein du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, précise les moyens d'action de sa Région pour soutenir la filière.

PLM : La création d'une commission montagne au sein du conseil régional est un acte fort. Quelles actions la Région peut-elle mettre en œuvre pour aider les producteurs laitiers de montagne en difficulté ?

Jean-Pierre Vigier : L'enjeu principal de la politique agricole du conseil régional sera de permettre à nos exploitations d'être plus compétitives, mieux rémunératrices pour les agriculteurs et plus solides face à la conjoncture des marchés agricoles et aux aléas climatiques. Le sujet est fondamental aujourd'hui avec la crise agricole qui perdure. Et nos producteurs laitiers en sont les premières victimes, notamment avec la fin des quotas laitiers. Notre ligne directrice se traduira par une politique de renforcement de l'aide à l'investissement dans les exploitations, par une priorité donnée au renouvellement des générations (installations et transmissions), par un soutien à la consolidation ou à la structuration de filières agricoles et encore par un engagement en faveur de la formation et de l'emploi en agriculture.

PLM : En marge de la sixième édition du « Grand marché des AOC », qui a eu lieu à Bourg-en-Bresse les 19 et 20 mars, se sont tenus des rendez-vous sur le thème « Quelles plus-values pour les indications géographiques ? ». Quelle est votre position, notamment pour les productions AOC de montagne ?

J.-P.V. : Les agriculteurs compensent leurs conditions de production particulièrement difficiles par des atouts pré-

cieux comme le choix de productions type AOC ou AOP. La qualité des produits, tels que le lait et la viande, est à la fois un vecteur important de valorisation des productions, un facteur de stabilité des prix et un moyen de sécuriser les consommateurs dans leur acte d'achat. Il faudrait encore davantage développer des productions de qualité certifiée en s'appuyant sur une réglementation plus incitative de la dénomination de provenance montagne.

PLM : La Région a-t-elle un rôle direct à jouer dans la valorisation de sa production laitière ?

J.-P.V. : La Région a des moyens d'action indéniables et peut mettre en œuvre une vraie politique volontariste en la matière. À titre d'exemple, en Auvergne-Rhône-Alpes, nous favoriserons la commande publique des lycées et de la restauration collective vers les produits régionaux. Cela soutiendra la structuration et l'organisation de filières majeures comme le lait et aussi celles de filières plus localisées permettant de répondre à une demande plus ponctuelle de certains fromages. La Région peut aussi favoriser le développement de filières régionales par la contractualisation, tout en ciblant des filières majeures telles que le lait, et travailler ainsi sur le renforcement de la production, la recherche de nouveaux débouchés par la segmentation des marchés et l'export, ou encore la promotion collective des produits.



/Fotoua



Ministère de l'Agriculture



Huissier/Photo

UNE BRÈVE HISTOIRE DES QUOTAS

Lors de sa mise en place en 1962, la politique agricole commune (PAC) avait pour priorité de restaurer l'auto-suffisance alimentaire en garantissant un prix du marché élevé, maintenu par une politique de stockage public et d'aide à l'exportation chargée d'évacuer les excédents. Dépassé par son succès, ce modèle a conduit à des stocks de poudre de lait et de beurre devenus ingérables dès le milieu des années 70, et, en 1984, à l'adoption pour cinq ans du régime des quotas laitiers.

Le dispositif consistant à fixer à chaque producteur une

référence du litrage de lait autorisé et à lui appliquer une pénalité au titre de la coresponsabilité en cas de dépassement, s'accompagnait également d'une révision drastique des niveaux de prix garantis à la baisse. De ce fait, les volumes revinrent en adéquation avec les débouchés offerts par le marché et, surtout, la production laitière conserva une répartition uniforme sur l'ensemble du territoire.

Le système fut reconduit régulièrement tous les cinq ans jusqu'à son expiration en 2015. Mais loin de faire l'unanimité entre les États membres (les Pays-Bas, l'Irlande et le Royaume-Uni s'y étant toujours opposés, suivis par l'ensemble des nouveaux États membres), la Commission

envisagea dès 1999 leur suppression au-delà de 2006. Considérant que l'objectif de maîtrise des volumes était atteint, il convenait de se débarrasser d'un système dont les modalités et les financements maintenaient un lien direct avec la production, proscrit par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le paquet de décisions lié à la réforme de la PAC de 2003 confirmait cette orientation et le bilan de santé de la PAC en 2008 en fixait l'échéance au 31 mars 2015. La sortie des quotas n'est donc pas tant une condamnation pour inefficacité, qu'un « combat perdu d'avance » en tant que monnaie d'échange dans un package de décisions résultant de négociations longues et complexes.

Suite de la page 9 par grands bassins laitiers (et non plus par départements), à compter de 2011, était supposée préparer cette ouverture au marché (voir PLM n° 215), de même que certains regroupements de producteurs, pour vendre leur production sous

« En 2015, les prix de lait ont reculé de 15%, le marché mondial ne devant pas se redresser avant l'été 2017. »

une marque, type Mont Lait, (voir PLM n° 252) et disposer de plus de poids dans la négociation des prix de livraison aux collecteurs-transformateurs.

Mais c'était sans compter avec la crise de l'ensemble des secteurs de l'élevage du fait de l'effondrement des cours mondiaux qui sévit depuis plus d'un an et touche plus particulièrement les secteurs porcins et laitiers.

En 2015, les prix du lait collecté ont reculé de 15 %, à 308 euros les 1 000 litres. La tendance baissière reste fortement présente, le marché mondial excédentaire ne devant pas se redresser avant l'été 2017. À l'occasion du Salon de l'agriculture, les éleveurs avaient demandé au Premier ministre, qu'en complément des premières mesures d'urgence adoptées au cours de l'été

2015 – report ou exonération de charges pour l'essentiel – (voir PLM n° 263), le lait soit payé au minimum entre 330 et 350 euros la tonne, soit 33 ou 35 centimes le litre, contre 27 à 30.

Le gouvernement a appelé la grande distribution à une prise en charge responsable de la crise dans le cadre de ses négociations avec les producteurs, et les accords conclus le 29 février maintiennent le niveau de prix minimum d'achat du lait par la grande distribution à celui de juillet 2015 (340 euros la tonne). Mais pour

enrayer la tendance baissière des marchés et sauver de nombreux éleveurs de la faillite, des mesures énergétiques de régulation du marché restaient à prendre à Bruxelles afin de résorber rapidement les excédents alimentant la baisse des prix.

Issues d'un mémorandum produit par la France, les décisions du Conseil des ministres de l'Agriculture du 14 mars sont allées dans ce sens en autorisant pour une durée maximum d'un an (six mois renouvelables) des accords professionnels de limitation de la production, et en doublant le

libéral qu'auparavant, les premiers menacés sont les producteurs qui ne sont pas intégrés dans des démarches de qualité différenciée, ce qui est le cas de deux producteurs de lait de montagne sur trois.

PLM: Les associations de marque, type Mont Lait, constituent-elles une réponse suffisante et adaptée à la nécessité d'organiser la filière par voie contractuelle entre producteurs et transformateurs?

M.L.: Mont Lait est une initiative extrêmement intéressante et il est regrettable que les entreprises ne se sentent pas très concernées par la démarche alors qu'elle leur est complètement ouverte. Les produits « montagne » souffrent d'une trop grande confidentialité. Ils ne sont pas assez mis en avant et leur présence n'est pas suffisamment identifiée. L'utilisation de l'appellation « montagne » n'est pas du tout structurée.

PLM: Comment y remédier?

M.L.: Il faut continuer à porter la bonne parole et faire le nécessaire pour être entendus avec courage et détermination. En définitive, ce qui est désespérant, c'est que nous ne soyons pas dans une Europe de solidarité mais dans une Europe de l'égoïsme. C'est dévastateur. On ne peut qu'espérer que l'Europe se ressaisisse.



MICHEL LACOSTE : « Réserver l'accès aux marchés publics à ceux qui font un effort de régulation de l'offre »

Producteur de lait dans la commune de Lacapelle-del-Fraille (Cantal) et vice-président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), Michel Lacoste rappelle que la disparition des quotas laitiers rend encore plus indispensable une approche très spécifique en faveur de la production de montagne.

PLM: La décision de Bruxelles d'accepter un retour temporaire à une forme de régulation du marché laitier constitue-t-elle réellement une avancée prometteuse?

Michel Lacoste: C'est un premier pas qui permet effectivement de maîtriser les volumes, mais il ne faut surtout pas oublier que tout est laissé à l'interprétation de chaque État membre et de chaque entreprise laitière. La portée de cette décision est donc très faible. Sur le long terme, nous souhaitons qu'il y ait une adaptation de la production par rapport à la demande. Autrement dit, quand l'offre dépasse la demande, la croissance de l'offre doit être limitée. Il serait donc nécessaire de définir un cadre général européen qui imposerait une réduction ou qui permettrait, par exemple, de réserver l'accès aux marchés publics uniquement à ceux qui font un effort de régulation de l'offre.

PLM: Que préconisez-vous spécifiquement pour les producteurs de montagne?

M.L.: Il est clair qu'il y a un besoin urgent d'avoir une approche particulière de la production laitière de montagne en Europe puisque, structurellement, elle est encore plus fragile depuis la disparition il y a tout juste un an des quotas. J'observe que, dans un cadre plus

libéral qu'auparavant, les premiers menacés sont les producteurs qui ne sont pas intégrés dans des démarches de qualité différenciée, ce qui est le cas de deux producteurs de lait de montagne sur trois.

PLM: Les associations de marque, type Mont Lait, constituent-elles une réponse suffisante et adaptée à la nécessité d'organiser la filière par voie contractuelle entre producteurs et transformateurs?

M.L.: Mont Lait est une initiative extrêmement intéressante et il est regrettable que les entreprises ne se sentent pas très concernées par la démarche alors qu'elle leur est complètement ouverte. Les produits « montagne » souffrent d'une trop grande confidentialité. Ils ne sont pas assez mis en avant et leur présence n'est pas suffisamment identifiée. L'utilisation de l'appellation « montagne » n'est pas du tout structurée.

PLM: Comment y remédier?

M.L.: Il faut continuer à porter la bonne parole et faire le nécessaire pour être entendus avec courage et détermination. En définitive, ce qui est désespérant, c'est que nous ne soyons pas dans une Europe de solidarité mais dans une Europe de l'égoïsme. C'est dévastateur. On ne peut qu'espérer que l'Europe se ressaisisse.

2015 – report ou exonération de charges pour l'essentiel – (voir PLM n° 263), le lait soit payé au minimum entre 330 et 350 euros la tonne, soit 33 ou 35 centimes le litre, contre 27 à 30.

Le gouvernement a appelé la grande distribution à une prise en charge responsable de la crise dans le cadre de ses négociations avec les producteurs, et les accords conclus le 29 février maintiennent le niveau de prix minimum d'achat du lait par la grande distribution à celui de juillet 2015 (340 euros la tonne). Mais pour

enrayer la tendance baissière des marchés et sauver de nombreux éleveurs de la faillite, des mesures énergétiques de régulation du marché restaient à prendre à Bruxelles afin de résorber rapidement les excédents alimentant la baisse des prix.

Issues d'un mémorandum produit par la France, les décisions du Conseil des ministres de l'Agriculture du 14 mars sont allées dans ce sens en autorisant pour une durée maximum d'un an (six mois renouvelables) des accords professionnels de limitation de la production, et en doublant le

UN GROUPE DE TRAVAIL POUR OPTIMISER LA SPÉCIFICITÉ DU LAIT DE MONTAGNE

Lors de la séance des questions à l'Assemblée du 29 mars, la secrétaire générale de l'ANEM et députée de l'Isère, Marie-Noëlle Battistel, s'est adressée au ministre chargé de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, pour attirer son attention sur les 16 000 producteurs de lait en montagne « qui assument, outre un rôle alimentaire, des fonctions essentielles aussi bien en matière d'aménagement du territoire et d'entretien de l'espace et des paysages, que de patrimoine, en termes de savoir-faire et de productions de qualité ». Elle lui a demandé quelles mesures spécifiques il comptait développer en faveur des éleveurs

laitiers de montagne pour les accompagner – en matière d'innovation, d'ingénierie, d'investissement – dans une démarche de meilleure valorisation de leur production et de développement de nouveaux débouchés.

Dans sa réponse, le ministre a d'abord rappelé l'importance de la revalorisation de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et du doublement de la prime à la vache laitière en montagne. Puis il a indiqué que le débat portait désormais sur l'identification du lait de montagne. Confirmant la création récente d'un groupe de travail sur ce sujet avec les producteurs laitiers de montagne et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), il a annoncé qu'à côté d'une réflexion d'ensemble sur l'amélioration globale du fonctionnement de la filière laitière en montagne, celui-ci aurait pour mission principale de mettre au point un véritable cahier des charges. Ainsi, ce référentiel devrait permettre de définir le lait de montagne avec le souci d'im-

DEMANDE D'EXPÉRIMENTATIONS

Parallèlement à l'urgente revalorisation espérée de la prime à la vache laitière demandée à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la FNPL appelle l'Europe à lancer des expérimentations sur des outils d'accompagnement de la production laitière de montagne : systèmes d'assurances économiques qui se déclencheraient lorsque le marché est en crise, aides à la collecte, réflexions sur des soutiens particuliers à l'accompagnement de filières qualité...

volume autorisé de stockage de beurre ou de poudre de lait.

En parallèle, la France a été autorisée à expérimenter la mention de l'origine de la viande et du lait utilisés dans les produits transformés. Le consommateur est en effet un des acteurs majeurs susceptibles de résoudre la crise en faisant le choix de la proximité et/ou de la qualité, assez généralement associées à la provenance. L'origine montagne constitue donc un enjeu important pour les produits laitiers car elle contribue à garantir le maintien de l'activité des producteurs au travers d'une majoration du prix d'achat, délibérément consentie par le consommateur.

Mais, au-delà de la simple origine, la qualité certifiée reste la meilleure garantie de valeur ajoutée. Ainsi, le lait collecté en vue de la fabrication de fromages AOC est acheté au producteur à un prix bien supérieur à celui du lait non transformé destiné à la consommation courante. À titre d'exemple celui utilisé pour la fabrication du comté dépasse les 50 centimes le litre.

Si le lait de montagne représente plus de la moitié des AOC laitières existantes en France et le tiers du volume global de la production de lait en montagne, cette voie royale comporte des obstacles importants qu'il faut savoir surmonter, tels que le poids et le coût de contrôles techniques réguliers mais aussi l'authenticité et la typicité des procédés de fabrication qui font parfois défaut à certains sites de production.



Agriculture

Dans sa question, la secrétaire générale de l'ANEM a insisté sur le risque de voir disparaître nombre de producteurs de lait en montagne.

plier le plus grand nombre de producteurs possible, mais aussi de garantir une spécificité suffisamment marquée pour justifier l'augmentation du prix auprès du consommateur.